

Metz, le 22 mars 2023

Madame, Monsieur,

Pour préparer l'inscription de votre enfant en classe de 2nde Générale et Technologique (GT) dans un lycée public de **Metz**, il vous appartient d'exprimer vos vœux par le biais du Service en Ligne Affectation.

Ces vœux seront respectés dans la mesure du possible. Cependant, il convient de rappeler que **la seule obligation de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, (IA-DASEN) est d'affecter votre enfant, dans son district de résidence.**

Le district de Metz dispose de six lycées, regroupés en 3 zones de recrutement : la zone Metz-Sud (Georges de La Tour et Louis Vincent), la zone Metz-Est (La Communication et Robert Schuman) et la zone Metz-Ouest (Louis de Cormontaigne et Fabert). Selon votre lieu d'habitation, et non pas le collège fréquenté en 3^{ème}, votre enfant sera rattaché à une de ces zones de recrutement. Il vous appartiendra donc de formuler **obligatoirement** des vœux sur chaque lycée de cette zone.

Toutefois, si vous souhaitez solliciter un 1^{er} vœu hors de votre zone de recrutement (sans demande de dérogation s'il s'agit d'un lycée du district de Metz ou dans le cadre d'une dérogation s'il s'agit d'un lycée en dehors du district de Metz), il est important de noter que ce vœu ne sera étudié qu'après l'affectation de l'ensemble des vœux des élèves du secteur et sur places éventuellement vacantes. Donc, il est **impératif** dans ce cas que vous indiquiez, en vœux 2 et 3, les deux établissements relevant de votre zone de recrutement. Je vous précise également qu'un 1^{er} vœu hors district non satisfait ne garantit pas l'affectation dans le lycée de secteur exprimé en vœu 2. L'affectation sera réglée entre vos lycées de proximité en fonction des capacités d'accueil disponibles.

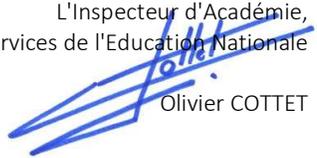
J'attire votre attention sur le fait que si ces principes ne sont pas respectés, le dossier de votre enfant sera mis en attente et son affectation traitée après l'ensemble des demandes des autres élèves du district.

Je vous précise que les enseignements optionnels qui seront éventuellement choisis à l'entrée en 2nde GT ne constituent pas un critère d'affectation, tout comme les sections européennes, dont la mise en place relève de la compétence des chefs d'établissement.

Le 27 juin prochain, vous pourrez consulter le résultat de l'affectation de votre enfant sur le Service en Ligne Affectation. Il vous appartiendra de l'inscrire dans l'établissement où je l'aurai affecté entre le **28 juin et le 03 juillet** au plus tard. A défaut, il ne sera affecté qu'à la rentrée de septembre, sur les places encore disponibles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale


Olivier COTTET

 **A retourner au collège avant le 23 mai 2023**

NOM et Prénom de l'élève : _____ Classe : _____

Fait à _____, le _____

Vu et pris connaissance,
Signature du ou des responsable(s) légal(aux)



Affectation en 2^{nde} GT dans le district de Metz

Je suis domicilié(es) dans :

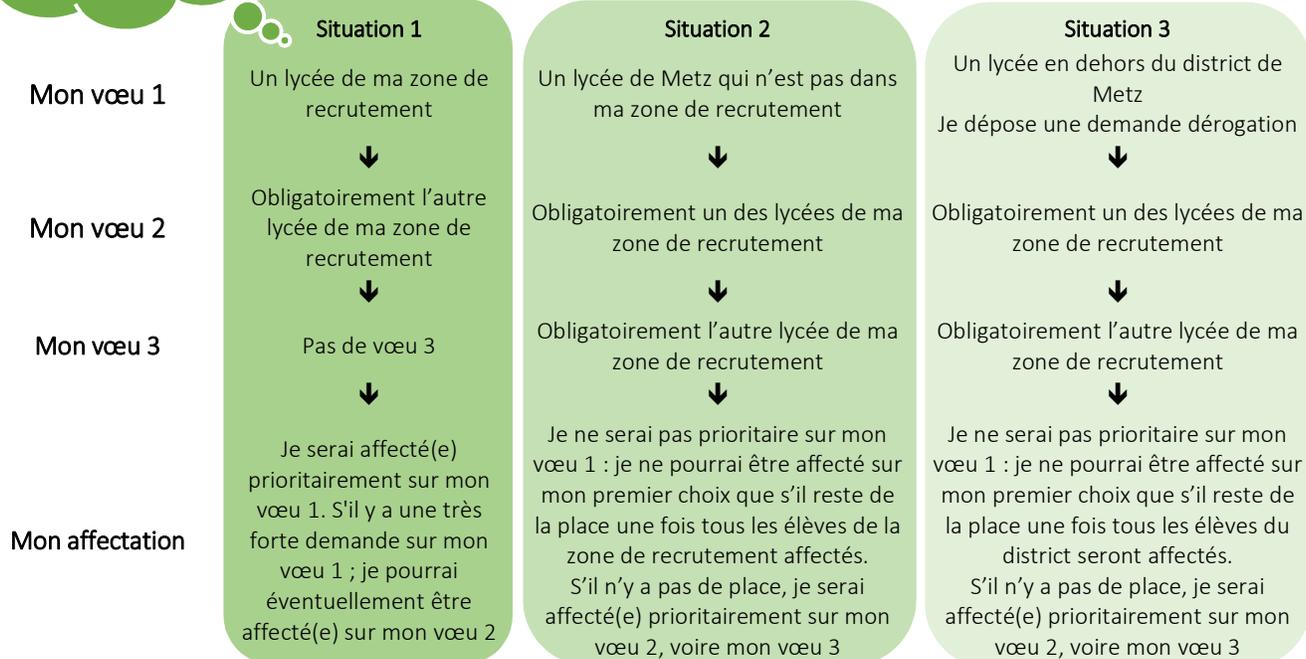
- Zone de recrutement de Metz-Sud →
- Zone de recrutement de Metz-Est →
- Zone de recrutement de Metz-Ouest →

Mes lycées

- Georges de La Tour et Louis Vincent
- La Communication et Robert Schuman
- Louis de Cormontaigne et Fabert

Quels sont
mes lycées de
secteur ?

Comment
formuler mes
vœux ?



L'affectation ne prend pas en compte les enseignements optionnels qui seront éventuellement choisis à l'entrée en 2^{nde} GT tout comme les sections européennes, dont la mise en place relève de la compétence des chefs d'établissement

En priorité

S'il reste des places

S'il reste des places

S'il reste des places

- **vœux 1 des élèves de la zone de recrutement**
- vœux 2 des élèves de la zone de recrutement non affectés sur vœux 1
- vœux 1 des élèves du district, hors zone de recrutement
- vœux 1 hors district sur dérogation

En résumé,
comment ça
marche ?

Comment
m'inscrire ?

Le 27 juin 2023



Je consulte mon affectation
sur le service en ligne
affectation



Entre le 28 juin et le 03 juillet je
m'inscris sur le portail Téléservice
inscription